

Nom	Adresse	Profession
D. D. Tansley	Office de commercialisation du poisson d'eau douce 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario)	Président du Conseil
T. J. Dunn	Office de commercialisation du poisson d'eau douce 1199, chemin Plessis, Winnipeg (Manitoba)	Président
R. M. England	54, rue Arthur, Winnipeg, (Manitoba)	Aménageur régional/expert-conseil socio-économique
Jesse D. Klassen	C.P. 235, Big River, (Sask.)	Pêcheur commercial
Dr. D. M. Cauvin	Institut des eaux douces 501, rue University, Winnipeg, (Manitoba)	Directeur associé des services des pêches

Il existe actuellement six postes vacants au Conseil.

2. Le président reçoit un traitement de niveau GI-6 (61,070-71,890) payé par l'Office et déterminé par le gouverneur en conseil; de plus, il a droit aux avantages offerts à tout fonctionnaire. Le président du Conseil et les administrateurs qui ne font pas partie de la Fonction publique reçoivent \$100 par jour en plus des dépenses de voyage quand ils participent aux réunions du Conseil. Les administrateurs membres de la Fonction publique ne reçoivent aucune rémunération de l'Office.

LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA AVEC LE CHILI

Question n° 585—M. McLean:

1. Le gouvernement a-t-il une politique précise au sujet des relations commerciales entre le Canada et le Chili et, dans l'affirmative, laquelle?
2. Le gouvernement applique-t-il des restrictions sur les ventes de technologie militaire et de sécurité au Chili et, dans l'affirmative, quelle en est la liste complète?
3. Le gouvernement sait-il si des entreprises canadiennes ont vendu des systèmes de détection pour les prisons ou de surveillance en mer au gouvernement du Chili?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada entretient avec le Chili des relations diplomatiques normales ainsi que des relations commerciales qui profiteront aux producteurs et exportateurs canadiens.

2. La vente de matériel lié à la défense à des pays étrangers, y compris le Chili, est régie par la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Le gouvernement du Canada a pour politique de ne pas autoriser cette vente à des pays engagés dans des hostilités ou sur lesquels pèse une menace imminente de conflit, ou à des pays à destination desquels l'exportation d'armes fait l'objet d'un embargo par les Nations Unies. Les demandes de licences d'exportation de matériel de défense pouvant être utilisé contre des civils sont soigneusement examinées et seraient rejetées si une telle utilisation semblait probable.

Il n'y a pas de liste de restrictions. Cependant, la liste complète de tous les produits pour lesquels des licences d'exportation sont exigées est publiée sous forme de Liste de marchandises d'exportation contrôlée, conformément aux exigences de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

3. Comme des licences d'exportation ne sont généralement pas exigées pour les systèmes de détection du genre normalement utilisé dans les prisons, à notre connaissance, seule la société Sparton of Canada Ltd. a participé à la vente d'un système de détection manifestement destiné aux prisons chiliennes. L'acheteur était une compagnie privée, non le gouver-

Questions au Feuilleton

nement chilien. Les autorités gouvernementales ont été informées par la compagnie que la plupart des composantes du système étaient fournies par la compagnie mère américaine, même si certaines parties étaient assemblées au Canada et que la commercialisation était assurée par la filiale canadienne. L'installation du système a été effectuée par l'entrepreneur principal au Chili. Aucune licence n'ayant été exigée pour l'exportation de ce matériel, le gouvernement n'a pas eu la possibilité de se prononcer sur la vente.

Pour ce qui a trait à la vente de systèmes de surveillance en mer au Chili, il semblerait qu'une compagnie canadienne ait trouvé un acheteur potentiel, mais le projet a, depuis, été remis à plus tard. Aucune demande de licence d'exportation n'a été présentée.

CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA—LA DIRECTION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question n° 593—M. Howie:

Quels sont les a) nom, b) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration du Conseil des sciences et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1983?

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil des sciences du Canada:

a)	b)
Blais, M. Martin	Membre pour la période se terminant le 28 février 1983
	Néant
Blais, M. Roger A.	Membre pour la période se terminant le 31 juillet 1984
	Néant
Borger, M. John P.	Membre pour la période se terminant le 30 septembre 1983
	Néant
Boulet, M. J. Lionel	Membre pour la période se terminant le 30 juin 1985
	Néant
Branigan, D ^r Donald W.	Membre pour la période se terminant le 31 juillet 1984
	Néant
Chisholm, M. Donald A.	Membre pour la période se terminant le 30 juin 1983
	Néant
Drake, M. E. Lawson	Membre pour la période se terminant le 31 juillet 1984
	Honoraires de \$1,000 versés pour fonctions accomplies en tant que président du Comité de l'enseignement des sciences
Florian, M ^{me} Mary-Lou E.	Membre pour la période se terminant le 1 ^{er} décembre 1983
	Néant
Gourdeau, M. Jean-Paul	Membre pour la période se terminant le 31 juillet 1984
	Néant